



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-127

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Accès à la culture : des activités artistiques pour tous les enfants, pendant les vacances aussi !

Texte déposé

La pratique d'une discipline artistique dès l'enfance et l'adolescence permet aux jeunes qui y ont accès de développer leurs compétences sociales et intellectuelles, et valorise chez l'individu des qualités complémentaires à celles qu'offrent les programmes scolaires.

Elle donne également le goût des arts aux futurs spectateurs, auditeurs et visiteurs. Elle contribue à leur donner confiance en eux, et elle renforce leur sentiment de légitimité à accéder aux pratiques culturelles tout au long de leur vie, et à fréquenter les théâtres, musées, et salles de concert.

Comme c'est le cas dans le domaine du sport, la pratique artistique également hors de l'école, comprend une forte dimension sociale : se retrouver entre amateurs d'une même activité contribue au développement d'un goût personnel et donne un plus fort engagement à y progresser. Or, le suivi d'une activité artistique hebdomadaire hors programme scolaire est pour le moment largement plus le fait des enfants des classes moyennes et supérieures.

Les camps de vacances sont un contexte idéal pour améliorer cet accès, car les enfants partant en colonies sont souvent issus de classes sociales moins favorisées. Il nous semblerait ainsi pertinent, pour donner un meilleur accès à la culture à tous et toutes, de travailler sur le développement de l'offre de camps de vacances dans le canton de Vaud, en appui sur les bonnes pratiques développées dans le cadre du programme *Jeunesse+Sport*.

En effet, dans le domaine du sport, ce programme, piloté par la Confédération avec les cantons, permet à une majorité de la population de 10 à 20 ans d'accéder à la pratique sportive – que ce soit ponctuellement, régulièrement, voire dans une voie professionnalisante pour les enfants et adolescents qui se révéleront les plus doués dans leur discipline.

C'est ainsi que l'on forge dans notre pays d'une part, l'émergence d'une relève sportive, d'autre part, des habitudes d'exercice régulier améliorant la santé des citoyens, et enfin que l'on donne le goût aux futurs supporters des clubs et associations pour les disciplines qu'ils auront pratiquées dans leur jeunesse.

Le dispositif *Jeunesse+Sport* a prouvé son efficacité et travaille dans différents axes :

- Les leçons de sport et camps organisés par les écoles ;
- Le soutien aux associations et clubs sportifs pour favoriser l'intégration des enfants et jeunes dans leurs disciplines ;
- Le développement de camps de vacances offrant des activités sportives et la formation des moniteurs.

Dans le domaine culturel, il n'existe pas de programme similaire, toutefois :

- Dans le cursus scolaire, des heures de musique et arts visuels sont prévues, comme le sont des heures d'éducation physique. Certains écoliers puis étudiants - et parfois, apprentis - ont accès à des visites culturelles- mais cela dépend beaucoup de la volonté de l'enseignant et/ou de l'établissement.
- Au niveau du Canton de Vaud, la Loi sur l'Enseignement de la Musique (LEM) facilite, dans toutes les régions du canton, l'accès à des activités musicales durant l'année et en assure la qualité, notamment ce qui relève de la formation des enseignants ;
- Certaines associations proposent des activités culturelles dans leur offre de camps de vacances ; toutefois, il n'existe pas d'encadrement structurel spécifique aux arts pour les camps de vacances.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre pour diversifier les activités proposées aux enfants et adolescents durant les périodes de vacances scolaires, et contribue au renforcement d'offres permettant de s'initier à la pratique artistique (musique, théâtre, arts plastiques, danse, cinéma, etc.) et aux activités culturelles notamment en :

- Recensant l'offre de camps culturels actuellement organisés dans le canton ;
- Soutenant financièrement l'organisation de camps de vacances (avec hébergement ou à la journée) privilégiant les activités artistiques et culturelles, et ceci dans toutes les disciplines ;
- Investissant dans des infrastructures et du matériel permettant ces activités (structures équipées de studios de répétition et d'ateliers, dotées de matériel d'arts plastiques et d'instruments, etc.) ;
- Arrêtant des conditions d'encadrement assurant la qualité des enseignements et ateliers proposés, notamment en termes de formation des moniteurs ;
- Identifiant des stratégies de promotion de ces camps permettant d'atteindre des publics différents que les familles fréquentant habituellement les écoles de musique et autres arts durant l'année.

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat pour les suites qu'il donnera à ce postulat.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

☐

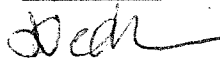
(c) prise en considération immédiate

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Neumann Sarah

Signature :



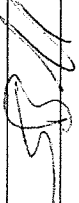
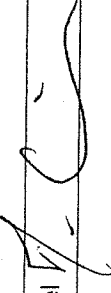
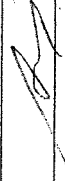
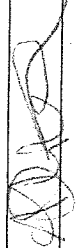
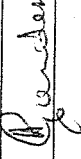
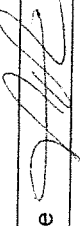
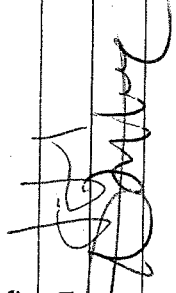
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

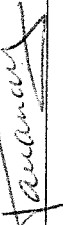
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Post
Campus Culture

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh		Cherubini Alberto	
Aschwanden Sergei		Chevalley Christine	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Bernard	
Baehler Bech Anne		Chevalley Jean-Rémy	
Balet Stéphane		Chollet Jean-Luc	
Baux Céline		Christen Jérôme	
Berthoud Alexandre		Christin Dominique-Ella	
Betschart Anne Sophie		Clerc Aurélien	
Bettschart-Narbel Florence		Cornamusaz Philippe	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	
Blanc Mathieu		Creteigny Laurence	
Bolay Guy-Philippe		Croci Torti Nicolas	
Botteron Anne-Laure		Cuendet Schmidt Muriel	
Bouverat Arnaud		Cuérel Julien	
Bovay Alain		Deillon Fabien	
Buclin Hadrien		Démétriades Alexandre	
Buffat Marc-Olivier		Desarzens Eliane	
Butera Sonya		Dessementet Pierre	
Byrne Garelli Josephine		Devaud Grégory	
Cachin Jean-François		Develey Daniel	
Cardinaux François		Dolivo Jean-Michel	
Carrard Jean-Daniel		Dubois Carole	
Carvalho Carine		Dubois Thierry	
Chapuisat Jean-François		Ducommun Philippe	
Cherbuin Amélie		Dupontet Aline	
		Durussel José	
		Echenard Cédric	
		Epars Olivier	
		Evéquoz Séverine	
		Favrod Pierre Alain	
		Ferrari Yves	
		Freymond Isabelle	
		Freymond Sylvain	
		Fuchs Circé	
		Gander Hugues	
		Gaudard Guy	
		Gay Maurice	
		Genton Jean-Marc	
		Germain Philippe	
		Gfeller Olivier	
		Gardon Jean-Claude	
		Glauser Nicolas	
		Glauser Krug Sabine	
		Glayre Yann	
		Gross Florence	
		Induni Valérie	
		Jaccard Nathalie	
		Jaccoud Jessica	
		Jaques Vincent	
		Jaquier Rémy	

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie 
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas 	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges 
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre 